

La carte famille nombreuse

Des réductions dans les transports mais pas seulement !

La carte famille nombreuse permet désormais de bénéficier de réductions tarifaires dans plusieurs domaines.

Quels sont les avantages de la carte famille nombreuse ?

Elle permet également d'accéder à de nombreuses avantages commerciaux dans tous les grands secteurs de la vie quotidienne.

Plus de 40 partenaires et d'enseignes commerciales ont signé une convention afin d'offrir ces avantages aux familles détentrice de la carte.

Le taux de réduction dont bénéficient parents et enfants varie selon le nombre de mineurs à charge.

- Pour 3 enfants le taux de réduction est de 30 %
- Pour 4 enfants 40 %
- Pour 5 enfants 50 %
- À partir de 6 enfants 75 %

Qui peut l'obtenir ?

Toutes les familles (Française ou ressortissantes de l'Union Européenne) résidents sur le territoire Français et comptant au moins 3 enfants de moins de 18 ans.

Les familles recomposées doivent avoir simultanément 5 enfants de moins de 18 ans à charge depuis au moins 3 ans.

Depuis le mois de Mars 2009, la carte Famille Nombreuse a été étendue aux familles modestes et aux familles monoparentales comptant 1 ou 2 enfants de moins de 18 ans.

Pour bénéficier de cette nouvelle carte Enfant / Famille, elles doivent justifier que leurs ressources annuelles sont inférieures ou égales au plafond de l'allocation de rentrée scolaire, soit 22 321 € (pour 1 enfant), 27 472 € (pour 2 enfants).

La carte coûte 18 € et offre des réductions de 25 % à 50 % sur les billets de train.

La carte Famille Nombreuse est valable 3 ans. Pour les famille de 5 enfants et + elle est valable 6 ans.

Les réductions « Famille Nombreuse » se cumulent avec le demi-tarif applicable aux enfants âgés de 4 ans à 12 ans (gratuité pour les moins de 4 ans).

En région parisienne, les titulaires de la carte bénéficient en outre de 50 % de réduction sur le réseau de la RATP et du RER. Les parents d'au moins 5 enfants conservent cette réduction à vie.